



Délibération du Conseil municipal

L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril à 19H00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Olivier SALIN, Maire

Envoyé en préfecture le 26/04/2023

Reçu en préfecture le 26/04/2023

Publié le

ID : 026-212602643-20230413-DEL_04_13042023-BF

	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir remis à :	
AUBERY Chantal		X		B CUVELARD	Date de convocation : 05/04/2023
BOLLARD Éric	X				
BOURGEAUD Bastien		X			
CUVELARD Bruno	X				Secrétaire de séance : T SERRE
DREVET Jean-Jacques	X				
INIZAN Loïc		X		E BOLLARD	
LATIL Etienne	X				
PONS Caroline	X				
SALIN Olivier	X				
SERRE Thierry	X				
VIGNES Delphine	X				
Total	10	8	2		

OBJET : affectation du résultat de fonctionnement 2022 budget principal

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022

Constatant que le compte financier présente :

Un excédent de fonctionnement cumulé de 934 454.57€

DECIDE D'AFFECTER ce résultat en couverture du déficit d'investissement et des restes à réaliser (dépenses-recettes)

Soit une somme de 143 231.36 € au compte 1068

Solde en report à nouveau créditeur compte 002 791 223.21 €

Affectation au 001 déficit d'investissement reporté :-326 867.36€

Fait à Rémuzat les jour, mois et an en susdits

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance
Thierry SERRE



Le Maire
Olivier SALIN

Résultat du vote

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0